

N°DCA-2019-014

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
9
- Pouvoirs :
2
- Votants :
11

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CHAINE DE COMMANDEMENT
AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION**

Le 07 février 2019, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 21 janvier 2019, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 9 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU.

MM. Nicolas BERTRAND, Bastien CORITON, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Virginie LUCOT-AVRIL.

MM. Eric BLOND, Philippe LEROY.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel hors classe Marc VITALBO, Directeur départemental adjoint, le Commandant Luc TACONNET, le Commandant Hervé TESNIERE, le Caporal Thomas BRU.

III. Membre de droit :

M. Benoît LEMAIRE, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Monsieur André GAUTIER.

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur Sébastien TASSERIE.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE – représentée, Maria-Dolorès GAUTIER-HURTADO, Blandine LEFEBVRE, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Christian DUVAL, Michel LEJEUNE, Luc LEMONNIER - représenté, Didier REGNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Lieutenant Hervé PASQUIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Conformément aux objectifs fixés par la feuille de route 2018-2020 du Président au Directeur départemental, le Sdis doit poursuivre sa modernisation en redéfinissant son organisation territoriale et fonctionnelle, mais également en maîtrisant son modèle opérationnel.

A ce titre, le Sdis a lancé une réflexion d'évaluation de ce dernier, notamment sur l'organisation et le fonctionnement de la chaîne de commandement. Cette réflexion s'inscrit dans le plan d'action de l'axe stratégique « Garantir un service public de qualité sur le territoire à coût maîtrisé » fléché dans la politique « Sociétale ».

En effet, le constat s'appuie sur de nombreux points de convergence identifiés et exprimés par les officiers acteurs de la chaîne de commandement. Ils sont perçus comme des écarts, des contraintes, des freins à la souplesse et au pragmatisme que requière le dispositif opérationnel.

Ils concernent :

- le potentiel de ressource mal utilisé,
- la multiplicité des astreintes liée à des règles de non cumul, entraînant une sur-sollicitation des cadres,
- une difficile combinaison entre les responsabilités fonctionnelles et opérationnelles,
- une complexité de planification avec des écarts constatés sur la règle de planification, un temps cumulé nécessaire à la planification estimé à plus d'un ETP,
- une non-utilisation de la ressource locale disponible hors astreinte en heures ouvrées,
- le peu de lisibilité sur l'évolution des fonctions opérationnelles dans le parcours professionnel et volontaire,
- la formation continue opérationnelle de la chaîne de commandement peu structurée (pas de programme, pas de suivi ni de contraintes à la liste opérationnelle, pas adaptée aux SPV),

Ce travail mené depuis plusieurs mois, intègre une démarche participative des acteurs de la chaîne de commandement et repose sur les objectifs principaux suivants :

- Procéder à une évaluation objective de la chaîne de commandement actuelle (points favorables, défavorables, contraintes, pertinence,...),
- Proposer au regard de la sollicitation mesurée pour chaque niveau, toutes solutions visant à améliorer le dispositif actuel,
- Rechercher une plus grande efficacité,
- Limiter le taux de sollicitation des cadres,
- Recalibrer si nécessaire les niveaux de garde et d'astreinte de la chaîne de commandement,
- Prendre en compte la capacité technique d'engagement du SGO,
- Prendre en compte le critère « sécurité routière » dans le dimensionnement et l'attribution des secteurs d'intervention.

La réflexion est à son terme et permet de proposer des ajustements permettant de répondre aux objectifs fixés sans remettre en cause le cadre général des grands principes et l'organisation générale tels que décrits en annexe 13 du Règlement opérationnel en vigueur.

Ainsi, la proposition repose sur les ajustements suivants :

- **Une simplification dans la gestion de la ressource**
 - en rendant le dispositif simple, souple, adaptable et pérenne, notamment en autorisant :
 - La prise d'astreinte depuis un secteur limitrophe après étude d'opportunité,
 - le cumul des astreintes de commandement et de spécialités.
 - en centralisant la coordination de la planification par le Groupement Opérations (GOPS).
- **Un engagement opérationnel pragmatique**
 - mieux prendre en compte la ressource locale disponible en heures ouvrées pour répondre aux sollicitations opérationnelles,
 - autoriser l'engagement depuis son affectation administrative sur validation du GOP,
 - autoriser le télétravail depuis un site du service.
- **Une adaptation de la gestion des astreintes de spécialités**
 - donner de la souplesse dans la planification en s'appuyant sur une ressource départementale,
 - limiter l'appartenance à une seule spécialité opérationnelle de terrain,
 - développer la réponse interdépartementale selon la spécialité.
- **Un renforcement de la formation de maintien des acquis (FMPA)**
 - conditionner l'inscription sur la liste opérationnelle à une FMPA par objectifs,
 - adapter la FMPA à chaque niveau de responsabilité,
 - adapter l'offre de FMPA pour les officiers sapeurs-pompiers volontaires de la chaîne de commandement.
- **Une meilleure intégration des fonctions opérationnelles dans le parcours professionnel**
 - intégrer et optimiser les niveaux de fonction opérationnelle dans le parcours professionnel des officiers :
 - en début de parcours,
 - en fonction de l'évolution du parcours professionnel et de la cohérence avec la responsabilité fonctionnelle tenue.
- **Les outils de la chaîne de commandement**
 - développer les outils de transmissions et rendre plus accessible les VL via des armoires à clés.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les avis suivants ont été recueillis :

- le comité technique du Sdis a émis pour le collège des représentants de l'administration un avis favorable à l'unanimité et pour le collège des représentants du personnel un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 05 décembre 2018,
- le comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 23 janvier 2019,
- la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours a rendu un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 11 décembre 2018.

*

* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20190207-DCA-2019-014-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2019

Affichage : 11/02/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Le président du conseil d'administration,

André GAUTIER